

### Annexe 1 : Extrait du budget primitif de la ville de BIOT pour l'année 2017

Dépenses de fonctionnement		2017	Recettes de fonctionnement		2017
011	Charges à caractère général	3 512 503,76	70	Produits des domaines et des services	1 219 350,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	8 934 093,69	73	Impôts et taxes	13 969 098,00
014	Atténuation des produits	640 000,00	74	Dotations et participations	1 642 521,61
65	Autres charges de gestion courante	1 678 013,39	75	Autres produits de gestion courante	179 467,60
66	Charges financières	526 000,00	76	Produits financiers	50,00
67	Charges exceptionnelles	35 000,00	77	Produits exceptionnels	11 250,00
68	Dotations aux amort et prov.	25 100,00	013	Atténuation de charges	435 617,00
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>15 350 710,84</b>	<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>17 457 354,21</b>
023	Virement à la section d'investissement	4 213 025,24	042	Travaux en régie	40 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert	1 000 000,00	002	Excédent de fonctionnement reporté	3 066 381,87
<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>5 213 025,24</b>	<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 106 381,87</b>
<b>TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>20 563 736,08</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>20 563 736,08</b>

  

Dépenses d'investissement		2017	Recettes d'investissement		2017
16	Remboursement du capital de la dette	1 690 000,00	10	FCTVA + TLE/TA (1)	831 000,00
20	Immobilisations incorporelles	975 323,00	13	Subvention d'équipement	14 237 265,67
204	Subventions d'équipements versées	160 000,00	16	Emprunt	1 029 933,12
21	Immobilisations corporelles	14 351 576,80	27	Autres immobilisations financières	7 000,00
23	Immobilisations en cours	4 099 244,23	024	Cessions d'immobilisations	4 920,00
27	Autres immobilisations financières	7 000,00	45	Opérations réalisées pour le compte de tiers	270 000,00
45	Opérations réalisées pour le compte de tiers	270 000,00	1068	Couverture du besoin de financement	4 625 380,88
20					
21					
23	Restes à réaliser	1 020 371,86		Restes à réaliser	322 835,62
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>22 573 515,89</b>	<b>Total recettes réelles d'investissement</b>		<b>21 328 335,29</b>
040	Travaux en régie	40 000,00	040	Dotations aux amortissements	1 000 000,00
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	4 213 025,24
001	Affectation du résultat	3 927 844,64	041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>4 967 844,64</b>	<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>6 213 025,24</b>
<b>TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>27 541 360,53</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>27 541 360,53</b>

(1) FCTVA : Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée ; TLE : Taxe Locale d'Équipement ; TA : Taxe d'Aménagement

### Annexe 2 : Opérations réalisées par la commune pour le mois de mars N

**2 mars** : Émission du mandat de paiement pour l'achat de deux tablettes pour une valeur totale de 800 € TTC.

**5 mars** : Règlement par chèque de l'achat des deux tablettes pour 800 €.

**8 mars** : Émission d'un titre de recettes pour la location de la salle des fêtes : 400 € HT (TVA : 20% avec option pour les débits).

**10 mars** : Encaissement du chèque de 480 € en paiement de la location de la salle.

**15 mars** : Encaissement de l'emprunt de 50 000 € sous déduction de la commission de 200 €.

**20 mars** : Émission du titre de recettes relatif à l'opération du 15 mars.

**25 mars** : Remboursement de l'annuité d'un emprunt de 10 000 € dont 2 000 € d'intérêts.

**28 mars** : Émission du mandat de paiement relatif à l'opération du 25 mars.

**30 mars** : Émission du titre de recettes pour la cession de matériel de bureau pour 600 €. Le matériel a été acheté au prix de 1 000 € et a été amorti à hauteur de 600 € jusqu'à la date de cession. Encaissement le même jour du prix de la vente.

### Annexe 3 : Extrait Instruction M14 - Tome 1 – Plan des comptes spécifiques

- 19 – NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS D'OPÉRATIONS
- 192 – Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations
  - 193 – Autres neutralisations et régularisations d'opérations
  - 194 – Provisions pour risques et charges sur emprunts – Stock à la date de première application
  - 198 – Neutralisations des amortissements des subventions d'équipement versées
- 41 – REDEVABLES ET COMPTES RATTACHÉS
- 414 – Locataires-acquéreurs et locataires
- 47 – COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE
- 471 – Recettes à classer ou à régulariser
    - 4711 – Versements des régisseurs
    - 4712 – Virements réimputés
    - 4713 – Recettes perçues avant émission des titres
      - 47131 – Versements sur contributions directes
      - 47132 – Versements sur dotation globale de fonctionnement
      - 47133 – Fonds d'emprunt
      - 47134 – Subventions
      - 47138 – Autres
    - 4714 – Recettes à réimputer
    - 4715 – Recettes à ventiler – Cartes multiservices
    - 4716 – Versements des mandataires
    - 4717 – Recettes relevé banque de France
    - 4718 – Autres recettes à régulariser
  - 472 – Dépenses à classer ou à régulariser
    - 4721 – Dépenses réglées sans mandatement préalable
      - 47211 – Remboursements d'annuités d'emprunts
      - 47218 – Autres dépenses
    - 4722 – Commissions bancaires en instance de mandatement
    - 4725 – Secours d'urgence
    - 4727 – Avances pour achat de valeurs mobilières
    - 4728 – Autres dépenses à régulariser
- 51 – TRÉSOR, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILÉS
- 515 – Compte au Trésor
- 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES
- 676 – Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement

### Annexe 4 :

#### Extrait Instruction M14 - Tome 1 – Détail sur les comptes « 192, 4713 et 472 »

Le compte 192 retrace, les différences sur cessions d'immobilisations afin que le prix de cession soit affecté au financement de la section d'investissement conformément aux dispositions de l'article L 2331-8 1° du CGCT. Ce compte est :

- crédité du montant des plus-values de cessions par le débit du compte 676 « Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement » (opération d'ordre budgétaire) ;
- débité du montant des moins-values de cessions par le crédit du compte 776 « Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat » (opération d'ordre budgétaire).

Le compte 4713 « Recettes perçues avant émission des titres » est crédité par le débit du compte au Trésor. Le compte 4713 est subdivisé obligatoirement par catégories de recettes perçues habituellement avant émission de titres. Le relevé est transmis périodiquement à l'ordonnateur pour établissement des titres de recette de régularisation qui permettent au comptable d'apurer les subdivisions du compte 4713.

Compte 472 – Dépenses à classer ou à régulariser. Les sommes enregistrées sur les subdivisions de ce compte sont à régulariser dans le mois de la constatation de leur paiement.

Le compte 4721 « Dépenses réglées sans mandatement préalable » est :

- débité lors des paiements par le crédit du compte au Trésor ;
- crédité par le débit du compte budgétaire intéressé lors de l'émission du mandat de paiement.

Le compte 4721 « Dépenses réglées sans mandatement préalable » enregistre des dépenses répétitives, réglées sans mandatement préalable, telles que celles afférentes aux annuités d'emprunts, aux taxes et redevances des télécommunications, aux redevances de machines à affranchir et aux redevances d'électricité. Ces opérations font l'objet d'une fiche d'écriture figurant en annexe n°8 du présent tome.

Editions Corroy  
###ici mail client###  
21/10/2021  
Usage personnel  
Reproduction et diffusion  
interdits